



Bruxelles, le 11 octobre 2005
JE D(2005) 049

**COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIERE DU CLP « 12-05 »
DU 13 SEPTEMBRE 2005**

Madame Profili préside la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Pour information, comptes rendus définitifs des réunions « 09-05 » du 7 juin 2005 et « 10-05 » du 21 juin 2005.

3. Communications du bureau :

Compte rendu du CCP du mois de juillet et préparation du prochain en septembre

La Présidente indique que la première journée a été consacrée au changement de présidence du CCP. M. Mazza rappelle que les précédentes séances avaient été annulées. En fin de journée des accords ont été faits suite à des rencontres bilatérales, selon lesquels le remplacement du bureau se fera à Ispra le 22 septembre au dernier point du CCP.

COCOLO du 15 septembre 2005

La Présidente indique que le point le plus important est les Ecoles Européennes et que le compte rendu sera fait à la prochaine réunion.

Attribution des points de priorité aux membres du Comité temps partiel

La Présidente informe les membres du CLP que les représentants du personnel du comité « temps partiel » ne figurent pas sur la liste des bénéficiaires de points de priorité car le Président actuel de ce comité, M. Grillo, a indiqué que le temps réglementaire minimum n'a pas été effectué sans tenir compte des six réunions tenues sous la présidence du Président précédent et qu'il considère que ce comité ne doit plus se réunir compte tenu que les demandes sont traitées directement par les différents AIPN. Elle souligne que ce point de principe sera traité en COCOLO.

Différents intervenants ayant souligné la nécessité de demander des points de priorité pour les collègues non détachés du CLP et du CCP ainsi que pour les observateurs des comités de sélection des agents contractuels, la Présidente rappelle que la modification de la DGE concerne les OSP et non la COCOLO.

Compte rendu de la réunion avec les Chefs d'immeubles

La Présidente indique qu'une réunion a eu lieu avec l'OIB suite au non respect des accords conclus avec les OSP concernant les heures supplémentaires. M. Verleysen demande que les

chefs d'immeubles montrent plus de flexibilité. Les Chefs d'immeubles viennent de confirmer que les accords ne sont pas respectés. La Présidente conclut qu'après une rencontre avec la délégation des chefs d'immeubles, en accord avec eux, le dossier devra revenir aux OSP.

4. Ecoles Européennes

La Présidente rappelle qu'avant le mois d'août diverses réunions ont eu lieu et que tous documents y afférents ont été envoyés. Elle rappelle la nécessité urgente de l'installation d'une école provisoire sans attendre la 4ème école de Laeken en 2010, suite aux problèmes de surpopulation dans les écoles et les cantines. Cette même surpopulation a entraîné le refus d'installation des maternelles. L'école de Uccle qui avait des places disponibles vient d'atteindre les limites de sa capacité suite à 450 inscriptions. La Présidente souligne que bien que 60% du budget soient financés par la Commission, cette dernière ne dispose que d'un vote au Conseil supérieur qui ne la soutient pas vis-à-vis des autorités belges. Elle rappelle que le point figure sur l'ordre du jour de la prochaine COCOLO. La Présidente rappelle que la pétition demandant des mesures provisoires a été lancée en juillet et a recueilli 2800 réponses de la part du personnel de la Commission. Les APEEE viennent de la lancer et il faudra faire le point à la fin du mois pour la présenter au Cabinet. La Présidente rappelle également qu'une mobilisation générale interinstitutionnelle à l'initiative du groupe unitaire est prévue pour le 25 octobre.

M. Vlandas ajoute que la pétition compte en tout avec les autres institutions 4500 signatures. Il souligne que la journée d'action du 25 octobre est porteuse de revendications y compris pour le personnel administratif et de service. Il rappelle qu'il n'existe pas de possibilité de scolarisation à Séville et dans d'autres lieux, provoquant ainsi une crise de scolarisation. Suite à l'interpellation d'un membre du CLP sur la tenue des réunions le samedi matin, il indique que c'est la seule solution possible pour pouvoir permettre aux personnes en dehors de Bruxelles d'y assister. Il indique que la prochaine réunion aura lieu le 14 janvier juste avant le Conseil Supérieur.

Suite à la demande d'un membre du CLP, Mme Bolduan rappelle que le groupe de suivi est composé des directeurs des trois écoles, du directeur du Conseil, d'un représentant du CLP (elle-même) et de la DG ADMIN. Elle signale que l'école de Laeken n'offrira qu'une capacité limitée du nombre des élèves suite à la configuration des lieux qui ne sera pas modifiée et qui offre de nombreux espaces en sous-sol impropre à l'implantation de salles de classes. Elle conclut qu'il faudrait déjà demander une 5ème école surtout compte tenu du problème qui s'annonce avec les agents contractuels dès l'année prochaine.

En conclusion, la Présidente rappelle que suite à l'action du CLP toutes les fraternités ont été respectées, que les Ecoles Européennes seront discutées en COCOLO et demande aux OSP d'appuyer la mobilisation du 25 octobre.

5. Questionnaire sur la formation

Mme Birke indique que ce questionnaire, qui a été envoyé à tous les membres du CLP en juillet dernier a été légèrement modifié. Ce questionnaire a été créé suite à une réunion avec les collègues rapporteurs de formation, afin de les aider dans leur travail, en collectant des informations difficiles à obtenir, en prenant les moyens d'informer les collègues surchargés et notamment sur le problème de la troisième langue pour obtenir la première promotion pour les fonctionnaires et autres agents dans l'institution depuis le 1er mai 2004. Suite à diverses propositions d'amélioration du questionnaire celui-ci est adopté à l'unanimité.

La Présidente indique qu'il y a eu un débat au comité directeur de formation, suite à la décision de l'action 56 et que les changements futurs dans ce comité doivent être débattus au CCP. Elle indique que le questionnaire a été annoncé au CDF qui a approuvé la démarche.

6. Conseil d'Administration de l'OIB

Mme Mormile, observatrice au Conseil d'Administration de l'OIB, indique que la dernière réunion s'est tenue le 28 juillet 2005. Elle signale que l'ordre du jour était très chargé avec un temps de réunion limité à 1 heure et demie. Les représentants du personnel ont demandé plus de temps pour la réunion en signalant l'impossibilité de discussion dans des délais aussi courts. Elle transmettra le compte rendu dès qu'il sera approuvé. La réunion a porté principalement sur les points suivants :

- Rapport intermédiaire de gestion 2005 : Il a été indiqué la création d'un groupe de travail sur la politique immobilière entre la région de Bruxelles et les institutions pour mieux gérer les relations. Il y a eu une demande d'information de la part des représentants du personnel sur les orientations sur les nouveaux pôles. Il y a eu également une demande sur l'état d'avancement de la communication sur la mobilité qui est très en retard bien qu'un nouveau texte soit en préparation. De nouvelles règles en matière d'utilisation des véhicules de services ont été annoncées, dont un projet de navette interinstitutionnelle. Un groupe interinstitutionnel sera créé pour la gestion des achats, la décentralisation des huissiers et les archives historiques.
- Projet immobilier : la procédure d'acquisition du CCAB sera finalisée en septembre. Il n'y aura pas de restructuration, juste un renouvellement et une amélioration de l'entrée pour éviter les files d'attente sur le trottoir. Tour Madou : la procédure d'acquisition a été lancée le 8 juillet, alors que le CSHT et le groupe de travail qui avait travaillé pendant 6 mois avaient émis un avis partagé le 7 juillet qui demandait une troisième expertise. Il semblerait toutefois que le lancement de la procédure interne ne soit pas complètement terminé et que la troisième expertise n'interviendra qu'au moment de prendre une décision définitive. JECL : l'évacuation définitive est prévue au premier semestre 2006 pour la création du nouveau centre de conférence. Tous les services de la DG DIGIT et de la reproduction seront regroupés dans un immeuble hors Bruxelles ainsi que les agences. L'OIB a informé que le CES et le CdR demandent une superficie 10000 m² au van Maerlandt 2 pour 2007. Il semblerait que les archives historiques soient saturées et qu'une recherche de solution des problèmes techniques (userfriendly - scanner) ait été entamée.
- Une note d'orientation a été présentée sur le manuel d'hébergement. Le manuel de l'immeuble type fixe les conditions d'utilisation des bâtiments et le manuel d'hébergement l'utilisation et la rationalisation des espaces. La note fixe des principes sur lesquels nous devons réfléchir. L'unité d'hébergement de 13,5 m² par personne est transformée de minimum en moyenne. L'attribution des bureaux par rapport au grade est modifiée, les bureaux paysagers sont à l'étude. Un texte doit être présenté prochainement.
- Une étude sur la performance des offices va être lancée et les observateurs de l'OIB participeront à l'élaboration du cahier des charges. L'évaluation sera terminée en août 2007.
- L'OIB facture tous les services prestés pour toutes les agences et autres offices.

La Présidente indique que le COPAS doit intervenir sur la demande du CES et du CdR compte tenu des projets d'installation du centre sportif au Van Maerlandt. Ce problème sera soulevé en COCOLO. Elle souligne également que lorsque M. Verleysen est venu au COPAS il avait mentionné que les jeunes souhaitent être à plusieurs dans les bureaux. Elle remercie Mme Mormile de son exposé et indique qu'elle demandera à M. Blanc de venir au CLP pour faire un exposé sur le PMO.

7. Comités paritaires dépendants du CLP

• CSHT

M. Mazza constate que le calendrier des aménagements n'est pas le même dans toutes les enceintes et provoque la désinformation. Par exemple, pour le CCAB il a été dit au CSHT que dans le cas où il serait acquis des transformations profondes devront être faites, alors qu'à l'OIB on annonce qu'il n'y aura pas de restructuration. Ces déclarations contradictoires sont d'autant

plus incompréhensibles que lors du dernier exercice d'évacuation, l'immeuble a été déclaré non conforme entraînant nécessairement une restructuration. Un autre exemple est le van Maerlandt pour lequel des orientations différentes sont fournies d'un endroit à un autre. Il faut confronter l'Administration avec les différents comptes rendus. Concernant la Tour Madou, les informations données au CSHT sont également contradictoires : le 3ème rapport en cours par SGS indique que Tractebel ayant fait une évaluation incendie reconnue valide, il n'y a plus de contestation possible. Par contre le cabinet considère que les avis sont partagés et qu'il ne peut pas y avoir de signature officielle d'un contrat d'acquisition ce qui aurait conduit à un prix réduit du bail emphytéotique. Par ailleurs, le Guide de l'immeuble type interdit la cohabitation avec des entreprises privées sauf au rez de chaussée alors que pour la Tour Madou il n'y aurait pas de cohabitation physique mais technique car pas de permanence humaine constante. Belgacom deviendrait notre locataire et en matière de sécurité l'affaire n'est pas claire. Les immeubles de la rue de Genève officiellement ne sont pas acquis, même si des informations contradictoires circulent. Concernant le déménagement des ateliers de reproduction à Evère rien n'a été mentionné au CSHT, l'OIB doit faire une évaluation. La présidente du CSHT a été saisie d'une demande de nouveau règlement de fonctionnement du CSHT suite à l'action 56, un des points souligne la nécessité de mandater les représentants dans ce comité pour la même période que le CLP.

M. Adurno indique qu'il a été associé à titre personnel au déménagement des ateliers vers le bâtiment Honeywell. L'OIB a mis en marche un projet accepté par tous les chefs en recherchant un dépôt en sous sol le moins cher possible (anciennes caves réservées à du matériel informatique), des experts ont été associés. Il pense qu'il faudrait écrire à l'OIB en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un sous-sol et que les communications des transports sont difficiles en ne tenant pas compte de l'aspect social. Lorsque le CSHT sera saisi il refusera car la superficie est insuffisante.

La Présidente conclut qu'il y a un gros problème de transparence concernant la politique immobilière et que ce point sera abordé à la COCOLO.

- COCEPE

La Présidente prend note que la prochaine réunion aura lieu le 16 septembre 2005 et à Mme Jacobs, vice-Présidente du comité, si ce point doit être soulevé en COCOLO.

Mme Jacobs indique qu'une meilleure coordination avec les écoles européennes serait une avancée positive. A titre d'exemple, elle indique que les garderies post-scolaires sous contrat avec l'ULB venu à échéance ont été installées il y a deux semaines au bâtiment Van Maerlandt autour de la cafétéria du côté église, sans information préalable au COCEPE. Les associations des parents avaient été mises au courant et sans s'opposer avaient fait des commentaires sur l'organisation. Lors de la prochaine réunion du COCEPE un des points principaux sera celui de la garderie qui concerne 80 enfants environ, car l'ULB offrait également des possibilités d'activité sportive pour lesquelles il semblerait qu'il y ait un accord avec le CES. L'internalisation de la Crèche Clovis est au des concertations.

8. Désignations

La Secrétaire du CLP rappelle que les membres du CLP ont reçu la liste des désignations courantes, des agents contractuels ainsi qu'une note de l'Union Syndicale sur les conditions de désignation des observateurs et une note sur les détachements de cette organisation syndicale.

Après discussion sur les conditions de désignation des observateurs, la Présidente conclut que dorénavant ceux-ci ne devront pas appartenir à la direction générale organisant la sélection.

Concernant les détachements la Présidente conclut que le CLP émet un avis favorable sous réserve de vérification des procédures, du respect des quotas et de l'accord du CCP.

9. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire